



Au service
des peuples
et des nations

Document de Projet

**« APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES FAVORABLES A UNE CROISSANCE
INCLUSIVE »**

Entre

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet: Appui au renforcement des capacités favorables à une croissance inclusive

Effet (s) UNDAF: L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement axées sur les OMD

Produit (s) escompté (s):
(il s'agit des produits que le projet va réaliser)

1) Les structures nationales disposent d'outils de planification, budgétisation, gestion, et de suivi-évaluation du CSLP et des OMD et de gestion efficace de l'aide au développement, intégrant les principes de statistiques sensibles au genre et à l'approche droits.

2) Les capacités du système statistique national sont renforcées en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et la diffusion des données désagrégées (wilaya, sexe, âge).

Agence d'Exécution: Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED).

Partenaire de Mise en Œuvre: Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement (DGPESD)

Brève Description du projet

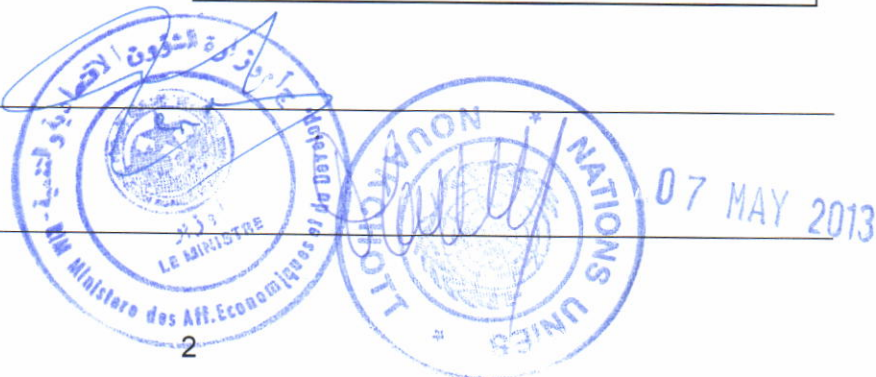
Piloté par le MAED, le présent projet a pour objectif de contribuer à la réalisation des priorités nationales par le renforcement des capacités en matière de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en droite ligne des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ces actions de renforcement des capacités des acteurs de développement visent à appuyer la mise en place des conditions favorables à la réalisation d'une croissance durable et inclusive, levier essentiel de lutte contre la pauvreté.

A travers l'axe de coopération 4 relatif à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités des acteurs, le projet vise spécifiquement le renforcement des capacités de l'administration publique pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y compris à travers l'approche sensible au genre et aux droits humains. Cette contribution sera déployée à travers la mise en place d'outils de planification et de suivi-évaluation du CSLP et des OMD, ainsi que le renforcement des capacités du système statistique national en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données désagrégées et sensibles au genre.

Période du Programme:	2013 - 2016	Ressources Totales requises:	5 048 420 \$
Domaine de Résultat Clé (Plan Strat):	_____	Ressources Totales allouées:	
Atlas Award ID:	_____	• Régulière:	2 900 000 \$
Date de démarrage:	Avril 2013	• Autres:	
Date de Fin :	Décembre 2016	○ Donateur	_____
Date du CLEP	28 mars 2013	○ Donateur	_____
		○ Donateur	_____
		○ Gouvernement	\$ _____
		Budget non financé:	2 148 420 \$
		Contributions en nature	\$ _____

Signature Gouvernement (MAED):

Signature PNUD:



I. ANALYSE DE LA SITUATION

La Mauritanie a été l'un des premiers pays à adopter une stratégie nationale de réduction de la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPT, avec à la clé la mise en œuvre de deux plans d'actions successifs du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Dans un environnement politico-institutionnel mouvant, les processus de planification, de programmation et de suivi-évaluation ont été, à plusieurs reprises, mis en veilleuse. La reprise des relations avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers en septembre 2009 suite au retour à l'ordre constitutionnel, l'organisation de la table ronde pour la Mauritanie à Bruxelles en juin 2010, ainsi que l'adoption du plan d'action 2011-2015 du CSLP augurent de meilleures perspectives quant à la mise en œuvre efficace des politiques publiques.

Aussi, plusieurs réformes en matière de gouvernance ont-elles été adoptées au cours de ces dernières années, visant notamment l'amélioration de la gestion des finances publiques, de l'environnement des affaires, ainsi que le renforcement des capacités à tous les niveaux. On peut citer, dans ce cadre, l'adoption du code des marchés publics, de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, d'un nouveau code des investissements, ainsi que l'élaboration et l'adoption de plusieurs autres stratégies et politiques sectorielles. Les réformes de stabilisation du cadre macro-économique, entreprises notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Facilité élargie de crédit 2010-2013, se sont traduites par un relèvement conséquent des investissements publics et une croissance économique soutenue au cours des trois dernières années, avec un taux moyen de 4,9%.

Par ailleurs, le pays a montré une forte résilience face aux crises économiques, alimentaires et énergétiques mondiales, ainsi qu'aux effets de la sécheresse et de l'afflux des réfugiés due à la crise malienne, grâce notamment au programme Emel mis en place avec l'appui des partenaires au développement.

Cependant, le pays doit faire face à de nombreux défis, notamment l'étranglement de sa base de production, la vulnérabilité aux chocs extérieurs (75% des recettes d'exportations du pays proviennent des industries extractives, à savoir le fer, l'or, le cuivre et le pétrole, qui pourvoient par ailleurs à 35% à la constitution du PIB), un climat inadéquat des affaires, un taux de chômage élevé (32% selon l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de 2008), surtout chez les jeunes, ainsi qu'un niveau élevé de pauvreté dont le seuil était établi à 42% en 2008. Au demeurant, beaucoup de secteurs, dont notamment la pêche et l'élevage, ont un fort potentiel qui pourrait permettre de constituer un effet de levier pour la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois.

II. STRATEGIE

A travers l'axe de coopération 4 relatif à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités des acteurs, le projet vise spécifiquement le renforcement des capacités de l'administration publique pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y compris à travers l'approche sensible au genre et aux droits humains.

Cette contribution sera déployée à travers la mise en place d'outils de planification et de suivi-évaluation du CSLP et des OMD, ainsi que le renforcement des capacités du système statistique national en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données désagrégées et sensibles au genre.

Mise en place d'outils de planification et de suivi-évaluation du CSLP et des OMD

Ces outils devront permettre de procéder à un meilleur alignement des programmations pluri annuelles et annuelles, à travers notamment la mise en place d'un CDMT global et de CDMT sectoriels, adossés sur les priorités du CSLP. Par ailleurs, plusieurs politiques et stratégies sectorielles d'opérationnalisation du CSLP seront élaborées et/ou mises à jour afin d'offrir le socle au dispositif de planification. En outre, les outils de programmation macroéconomique et d'évaluation quantitative de politiques publiques seront renforcés au fil des ans pour permettre de mesurer les impacts sociaux des politiques publiques. Cette démarche

devra permettre la mise en place de budgets programmes et une meilleure canalisation des appuis extérieurs. Pour compléter le dispositif, une attention particulière sera accordée au renforcement et à l'exploitation du système de gestion de l'aide. Enfin, le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CSLP sera renforcé par l'appui à la préparation et à la tenue des assises nationales annuelles d'examen des rapports de mise en œuvre, ainsi que la préparation du plan d'action 2016-2020 du CSLP et d'une stratégie de croissance inclusive. En ce qui concerne les OMD, les appuis seront focalisés sur la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre du cadre d'accélération de l'OMD 5 et l'appui aux réflexions nationales post 2015. Ces différentes interventions seront menées concomitamment au renforcement des capacités des acteurs de la société civile, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de catalyseur du développement.

Renforcement des capacités du système statistique national en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données désagrégées et sensibles au genre

L'information statistique constitue un outil indispensable pour la prise de décision étant donné son caractère de référentiel permettant de réaliser de bons diagnostics, de mesurer les progrès et de prévoir l'avenir. Aussi, un système d'informations fiables est-il indispensable pour la formulation et la mise en œuvre d'une politique de bonne gouvernance, permettant d'améliorer l'efficacité en matière de conception et d'opérationnalisation des stratégies nationales de développement.

Pour ce faire, un appui conséquent sera apporté à la production des données en vue d'alimenter le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CSLP et des OMD. A ce titre, un appui sera apporté à la mise en œuvre du programme conjoint de développement du système statistique national à travers notamment l'appui à la conception, à la réalisation, à l'exploitation des données et à la diffusion du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2013. En outre, le projet appuiera la conduite de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages prévue en 2013, à travers le renforcement des capacités des acteurs, ainsi que l'analyse et la diffusion des résultats de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel conduite en 2012.

Par ailleurs, le projet s'attachera à la mise en place des outils d'analyse et de prévision économique, notamment la matrice de comptabilité sociale et le modèle d'équilibre général, ainsi qu'au renforcement du système de comptabilité nationale et des publications conjoncturelles, à travers une coopération sud-sud avec le Haut-commissariat au plan du Maroc.

La collaboration sur le terrain entre les cellules régionales de Suivi- Evaluation du MAED et le Programme ART-GOLD du PNUD sera renforcée en matière de méthodologie d'élaboration des Plans Régionaux de Lutte contre la Pauvreté. Ainsi, les équipes du MAED et d'ART-GOLD travailleront étroitement pour une mise en cohérence de la planification régionale de développement.

III. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

TITRE DU PROJET: APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES FAVORABLES A UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Éléments de référence du CSLP : a. Axe n° 4: Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités. b. Domaine : Gouvernance économique c. Objectif : Assurer une gestion efficiente et transparente des ressources publiques.			
Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats de l'UNDAF et du Programme Pays <i>Effet n° 2 : L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus l'approche genre et droits humains.</i>			
Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles: Taux de satisfaction des usagers des services publics. SR : 35,3% (2004); Cible : 60% ; Système de suivi et évaluation du CSLP réactualisé. SR : Non; Cible : Oui ; Indice de perception de la corruption. SR : 92% (2007); Cible : 46% ; Politiques publiques élaborées intégrant les approches genre et droits humains. SR : 1; Cible : 5			
Partenariat Stratégique: Agences SNU, Partenaires au développement présents en Mauritanie			
Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):			
PRODUITS ESCOMPTES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES
			INTRANTS

<p>Produit 2.1 : Les structures nationales disposent d'outils de planification, budgétisation, gestion, et de suivi-évaluation du CSLP et des OMD et de gestion efficace de l'aide au développement, intégrant les principes de statistiques sensibles au genre et à l'approche droits.</p>	<p>Nombre des rapports annuels de suivi du CSLP. SR : 0 (2010); Cibles : 4 (2013, 2014, 2015, 2016)</p> <p>Des budgets programmes sont élaborés pour les secteurs sociaux prioritaires et incluent la dimension genre. SR : non; Cibles : 3 budgets programmes (2014, 2015, 2016)</p> <p>Rapports de suivi des OMD disponibles. SR : 1 (2010); Cibles: 2 (2013, 2015)</p> <p>Stratégie nationale de mobilisation des ressources élaborée. SR : Non; Cible : Oui</p> <p>Le système de coordination et de gestion de l'aide publique mis en place. SR : Non; Cible : Oui</p>	<p>-Elaboration des rapports annuels de mise en œuvre du CSLP III</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du CSLP IV - Elaboration de la stratégie nationale de croissance inclusive - Elaboration des PRLP de Tris Zemmour, Inchiri et Nouakchott - Elaboration des RNDH 2013 et 2016 - Consolidation du Système de gestion de l'aide (DAD) - Appui à l'Institut Mauritanien d'Etudes Stratégiques (IMES) - Renforcement des capacités des acteurs de la société civile - Elaboration et mises à jour des politiques sectorielles - Renforcement des capacités des acteurs de développement en planification et suivi-évaluation 	<p>PNUD/MAED</p> <p>PNUD/IMES</p> <p>PNUD/CDHAHRSC</p> <p>PNUD/MAED/Ministères sectoriels</p> <p>PNUD/Institutions publiques</p>	<p>Experts internationaux = 250 000</p> <p>Experts nationaux = 150 000</p> <p>Ateliers = 100 000</p> <p>Équipements = 200 000</p> <p>Déplacements = 120 000</p> <p>Divers = 50 000</p>
<p>Produit 2.2 : Les capacités du système statistique national sont renforcées en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et la diffusion des données désagrégées (wilaya, sexe, âge).</p>	<p>Les enquêtes nationales (EPCV, MICS, RGPH) sont réalisées selon le calendrier arrêté. SR : non; Cible : oui (RGPH 2013, EPCV 2013, MICS 2016)</p> <p>Les annuaires statistiques sont régulièrement produits. SR : non; Cible : oui</p>	<p>- Appui à la réalisation du RGPH 2013</p> <p>- Appui à la réalisation de l'EPCV 2013</p> <p>- Mise en place de la MCS</p> <p>- renforcement des capacités du Système statistique national</p>	<p>Total Produit 2.1</p> <p>PNUD/ONS</p>	<p>870 000</p> <p>Experts internationaux = 400 000</p> <p>Experts nationaux = 300 000</p> <p>Ateliers = 300 000</p> <p>Équipements = 600 000</p>

					Déplacements = 300 000 Divers = 130 000
Total Produit 2.2 :					2 030 000

IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2013

TITRE DU PROJET: APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES FAVORABLES A UNE CROISSANCE INCLUSIVE

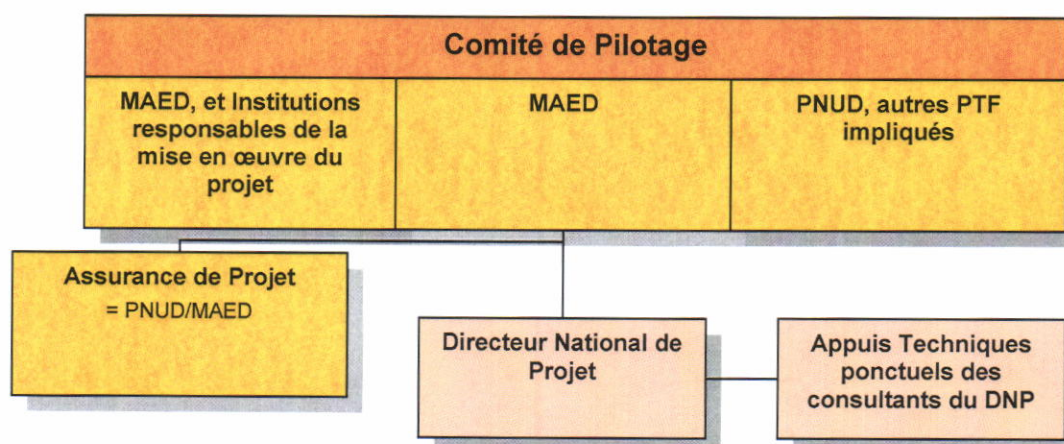
Résultats	Activités envisagées	Périodes				Responsable	Budget	
		T1	T2	T3	T4		Sources	Description
Axe 4: Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités des acteurs								
Effet 2 : L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l'approche sensible au genre et droits humains.								
Produit 2.1 : Les structures nationales disposent d'outils de planification, budgétisation, gestion, et de suivi-évaluation du CSLP et des OMD et de gestion efficace de l'aide au développement, intégrant les principes de statistiques sensibles au genre et à l'approche droits.								
Nombre des rapports annuels de suivi du CSLP. SR : 0 (2010); Cible : 4								
Des budgets programmes sont élaborés pour les secteurs sociaux prioritaires et incluent la dimension genre. SR : non; Cible : 3 budgets programmes								
Rapports de suivi des OMD disponibles. SR : 1 (2010); Cible : 2 (2010, 2013)								
Stratégie nationale de mobilisation des ressources élaborée. SR : Non; Cible : Oui								
Le système de coordination et de gestion de l'aide publique mis en place. SR : Non; Cible : Oui								
2.1.2. les structures nationales disposent d'outils et compétences pour l'alignement budgétaire et la mise en place des budgets programmes sectoriels	1. Consolidation du modèle de programmation macro-économique		x	x	x	DGPESD/MAED	voyages, ateliers	20 000
	2. Réalisation de l'étude sur le cycle des projets					DGPESD/MAED	voyages, consultants	0
	3. Appui à la cellule de performance			x		MAED	consultants, atelier	5 000
	4. Réalisation étude sur la contribution du secteur de la pêche à l'économie et à la lutte contre la pauvreté				x	Ministère Pêche/MAED	consultants, voyages, ateliers	0

2.1.5. Les administrations publiques disposent des outils et des compétences accrues pour assurer un suivi régulier des OMD et du CSLP	5. Mise à jour de la Stratégie nationale de la pêche				x		Ministère Pêche/MAED	consultants, voyages, ateliers	0	
	6. Appui à l'élaboration des rapports de mise en œuvre du CSLP et à la tenue des assises nationales	x				x	DGPESD/MAED	consultants, voyages, ateliers	25 000	
	7. Elaboration PRLP Tiris Zemmour et Inchiri					x	DGPESD/MAED	consultants, voyages, ateliers	25 000	
	8. Renforcement des capacités des acteurs de développement en planification et SE	x				x	DGPESD/MAED	voyages	10 000	
	9. Appui à l'Institut Mauritanien d'Etudes Stratégiques (IMES)	x				x	IMES	consultants, voyages, ateliers, divers	15 000	
	10. Appui au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	x				x	SGG	consultants, voyages, ateliers, divers	15 000	
	11. Appui aux cellules régionales de SE du MAED	x				x	DGPESD/MAED	consultants, ateliers, VNU	30 000	
	12. Appui au processus de consultations nationales post 2015	x				x	DGPESD/MAED	consultants, voyages, ateliers	45 000	
	13. Finalisation étude sur les couts des facteurs de production						DGPESD/MAED	consultants, voyages, ateliers	0	
	14. Elaboration du RNDH 2013						DGPESD/MAED	consultants, voyages, ateliers	30 000	
	2.1.6. Les autorités publiques disposent d'outils, de capacités et mécanismes pour la mise en œuvre effective de la déclaration de Paris	15. Formulation du Programme d'appui à la société civile	x				x	Commissariat DHAHRC	consultants, voyages, ateliers	30 000

	16. Renforcement des capacités des acteurs de la société civile	x	x	x	x	Commissariat DHAHRSC	consultants, voyages, ateliers	30 000
	17. Réalisation étude sur la contribution des OSC mauritaniennes aux dépenses du secteur de la santé		x			Commissariat DHAHRSC	consultants, voyages, ateliers	0
	18. Appui au renforcement des capacités de la DG Secteur privé	x	x	x	x	DGPSP/MAED	consultants, voyages, ateliers	20 000
	19. Consolidation du DAD	x	x	x	x	DGPPI/MAED	consultants, voyages, ateliers	35 000
Sous-total produit 2.1								
Produit 2.2 : Les capacités du système statistique national sont renforcées en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et la diffusion des données désagrégées (wilaya, sexe, âge).								
Les enquêtes nationales (EPCV, MICS, RGPH) sont réalisées selon le calendrier arrêté. SR : non; Cible : oui								
Les annuaires statistiques sont régulièrement produits. SR : non; Cible : oui								
2.2.2: Les capacités des acteurs nationaux de la statistique sont renforcées pour la production des données et d'analyses statistiques pour le suivi évaluation du CSLP	20. Analyse des données du RGPH 2012	x	x	x		ONS	consultants, voyages, ateliers, divers	4 0 000
	21. Appui à la réalisation de l'EPCV 2013			x	x	ONS	consultants, voyages, ateliers, divers	10 000
	22. Mise en place d'une Matrice de Comptabilité sociale	x	x			MAED/ONS	consultants, voyages, ateliers, divers	15 000
Sous-total produit 2.2								
TOTAL GENERAL								
								65 000
								400 000

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

- Le projet sera intégré dans le mécanisme conjoint de coordination et de pilotage de l'UNDAP.
- Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution et de mise en œuvre nationale (NEX/NIM).
- Le MAED est désigné agence d'exécution.
- L'appui du bureau du PNUD fera l'objet d'une Lettre d'Accord à travers laquelle le PNUD fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet.



V.1. Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels.
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP.
- Conduire les revues annuelles du projet.
- Examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires.
- Approuver les révisions substantives et budgétaires.

Le Comité de Pilotage du Projet est présidé par un haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Il est composé de, outre les représentants dudit ministère et du PNUD, des représentants (i) des institutions nationales responsables de la mise en œuvre des activités du projet, (ii) des représentants des autres partenaires techniques et financiers impliqués dans le projet.

Le comité de pilotage se réunit statutairement au début de chaque trimestre de l'année civile. Il peut se réunir à tout moment sur demande du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

V.2. Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats. Les rôles de président du comité de pilotage et de DNP ne sont pas cumulatifs.

V.3. Appui Technique au projet

Sous la supervision du Directeur National du Projet, des consultants pourront apporter des appuis techniques ponctuels au Projet suivant des termes de référence précis.

V.4. Appui du bureau de Pays (PNUD)

Le PNUD fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux.
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux.
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels.
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct.
5. Identification et exécution des activités de formation.
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

V.6. Obligations antérieures et conditions préalables

En plus du respect par les parties de la mise en place des contributions nécessaires au titre des apports, le projet n'atteindra ses résultats que si les conditions suivantes sont réunies :

- la mise en place d'un personnel de qualité pour la mise en œuvre;
- la disponibilité de locaux fonctionnels ;
- la volonté politique du Gouvernement de mener à terme le projet.

VI. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi du projet sera adossé au mécanisme de suivi évaluation de l'UNDAF.

SUIVI : La direction nationale présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits. Le projet se dotera d'un dispositif de suivi évaluation adapté et reflétant notamment les éléments ci-après :

*Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion. Le synoptique de suivi (en annexe) en est une transcription en vue d'une communication continue PNUD/partie nationale.

*le Suivi Quotidien des progrès de mise en œuvre relève de la responsabilité du DNP sur la base du Programme de Travail Annuel (PTA).

*le Suivi Trimestriel de l'évolution de la mise en œuvre sera conduit et concrétisé par des rapports trimestriels d'avancement qui permettront au PNUD d'enregistrer les informations au niveau du modèle de gestion Atlas. Les rapports trimestriels d'avancement pour les deuxième et quatrième trimestres de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle de l'UNDAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet visé.

*Le journal des problèmes : Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.

*Le journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale des risques, un journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet.

*Le journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements ; ce qui constitue une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis.

*Le rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le DNP et soumis au CPP. Le format du Rapport Annuel doit inclure notamment les éléments suivants: une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits; les contraintes rencontrées et leurs causes; le PTA et autres rapports financiers; les leçons d'expériences apprises; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes/difficultés.

*Les visites de terrain: elles ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté pour la prise d'action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

EVALUATION: Le projet fera l'objet au moins de deux évaluations externes indépendantes: (i) une évaluation à mi-parcours et (ii) une évaluation finale qui sera effectuée trois mois avant la fin des activités. L'évaluation finale prendra en compte la durabilité et les effets des résultats. La préparation de ces évaluations (organisation, termes de référence, période, composition des missions...) se fera de façon concertée entre la Direction nationale en charge du suivi du projet, le PNUD et les autres parties prenantes. Les coûts des évaluations ne sont pas prévus dans le budget.

VII. CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article III de l'accord standard d'assistance (SBAA), la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, ainsi que celles des biens du PNUD confiés au partenaire de mise en œuvre, repose sur ce dernier.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) Mettre en place et maintenir un plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre.
- b) Assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre du projet.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le défaut de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au document de projet, ne soit utilisé pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les appuis fournis par le PNUD ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet.

Annexe I : Analyse des risques

La mise en œuvre du projet pourrait être confrontée aux risques ci-après énoncés et pour lesquels les dispositions de minimisation des conséquences sont identifiées :

- L'instabilité institutionnelle et l'insuffisance dans la coordination globale, par la partie nationale, des différents programmes / projets de développement. A cet effet, le leadership du MAED sera déterminant dans la coordination.
- Le retard dans la mise à disposition des ressources financières : le processus de mise en place des fonds par le PNUD peut être source de retard. Les visites conjointes PNUD/MAED permettront de faire un suivi/contrôle de proximité pour réduire les délais d'instruction des demandes. Le respect, par le PNUD, du délai de réaction dans les cinq jours suivant la réception de la DPD devra permettre d'éviter tout retard; de même que la mise en place du budget représentant la contribution du gouvernement.

Annexe 2 : LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

ART-GOLD : Articulation des Réseaux Territoriaux- Gouvernance Local et Décentralisation

CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CDHAHRSC : Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile

DAD : Développement Assistance Database

DG : Direction Générale

DGPPI : Direction Générale des Projets et Programmes d'Investissement

DGPESD : Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement

DNP : Directeur National de Projet

EPCV : Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie

IMES : Institut Mauritanien des Etudes Statistiques

MAED : Ministère des Affaires Economiques et du Développement

MICS : Enquête Nationale par Grappe à Indicateurs Multiples

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONS : Office National des Statistiques

OSC : Organisations de la Société Civile

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PSTE : Pays Pauvres Très Endettés

PRLP : Plans Régionaux de Lutte contre la Pauvreté

PTA : Plan de Travail Annuel

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNDH : Rapport National de Développement Humain

SENL : Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida

SR : Situation de Référence